



PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 3 juin 2025 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - René Castonguay

Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault

Siège #3 - Pierre Lizotte

Siège #4 - Marc-André Dufour

Siège #6 - Alain Bois

Siège #5 - Denis Boies assiste à la réunion en visioconférence.

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte.

2025-06-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de laisser le point 9. VARIA ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025
- 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2025
- 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7 - COMPTES RENDUS
 - 7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 7.2 - SERVICE INCENDIE
 - 7.3 - SERVICE DES LOISIRS
 - 7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
- 8 - AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
 - 8.2 - RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
 - 8.3 - DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE FINANCIER 2024
 - 8.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2002 CONCERNANT LA CIRCULATION
 - 8.5 - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À L'UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

- 8.6 - MISE À JOUR DU RAPPORT D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES
- 8.7 - RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 004180 / OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET
- 9 - VARIA
 - 9.1 - DEMANDE DE PERMISSION ET FINANCEMENT - COMITÉ DES LOISIRS DE STE-LOUISE
 - 9.2 - TEINTURE ET FINITION DE LA TOITURE DE LA TERRASSE
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-06-02

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 mai 2025, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2025-06-03

5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2025

Il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de mai 2025 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2025, pour les montants suivants, savoir :

| | |
|--|--------------|
| ○ Comptes payés au cours du mois de mai 2025: | 155 689.39\$ |
| ○ Comptes à payer pour le mois de juin 2025: | 56 818.47\$ |
| ○ Total des salaires pour le mois de mai 2025: | 19 177.64\$ |

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de mai 2025 et ceux à payer pour le mois de juin 2025 seront vérifiés à une date ultérieure.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de juin 2025.

(signé) Margot Rossignol

Margot Rossignol

Directrice générale et greffière-trésorière

6 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

7 - COMPTES RENDUS

7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le rechargement des chemins est commencé. La route Gaspard, le 4e rang et le fronteau sont rechargés.

Le niveleur est brisé. Les pièces ont été commandées et ont été reçues aujourd'hui. Il sera réparé demain matin et le travail pourra reprendre.

Le balayage de rues a été fait et un ponceau de la route Elgin avant la route Gamache a été changé.

7.2 - SERVICE INCENDIE

Recrutement de pompiers volontaires pour le programme de prévention des avertisseurs de fumée (PVAF).

Christian Madore, préventionniste de la MRC de L'Islet, viendra dispenser une formation lorsque les pompiers auront été désignés.

L'antenne relais installée à Saint-Roch-des-Aulnaies est en fin de vie. Le chef pompier travaille un projet de relocalisation de l'antenne à Sainte-Louise avec le directeur incendie de la MRC de L'Islet.

7.3 - SERVICE DES LOISIRS

Les activités de juin sont le bingo (12 juin), la Fête nationale (24) juin et la Fête du Canada (1er juillet).

7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES

Suivi de la réunion des maires de la MRC de L'Islet de mai 2025

- Relance du programme d'appui pour les travailleurs étrangers.
- Dépôt du rapport du programme Signature Innovation.
- Relance du Fonds d'appui aux initiatives culturelles.
- Nomination d'un comité provisoire pour l'OHM.

8 - AFFAIRES COURANTES

2025-06-04

8.1 - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 237 824.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

CONSIDÉRANT QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2024, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et

retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Louise informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2025-06-05

8.2 - RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'accepter et de déposer le rapport financier 2024 et le rapport du vérificateur externe tels que préparés par la firme comptable MALLETTE S.E.N.C.R.L. et de transmettre lesdits rapports au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-06-06

8.3 - DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire, M. Normand Dubé, dépose un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que vérifié par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables agréés.

Le rapport sera distribué à chaque domicile de la municipalité.

Il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu de déposer ce rapport au greffe de la Municipalité.

2025-06-07

8.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2002 CONCERNANT LA CIRCULATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Louise a compétence sur les chemins municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers de la route, d'installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue de la Haute-ville aux intersections Est et Ouest de la rue de la Station;

ATTENDU QUE l'intersection présente des enjeux de vitesse de la circulation justifiant un contrôle par arrêt obligatoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 6 mai 2025 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu d'adopter le présent règlement, lequel ordonne et statue comme suit :

***voir texte complet au registre des règlements

2025-06-08

8.5 - ANNULATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 4 mars 2025, la résolution numéro 2025-03-06, prévoyant l'utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste

électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) permet à une municipalité de résilier une résolution relative au vote par correspondance, sous réserve que cette décision soit prise selon les mêmes modalités que celles applicables à l'adoption initiale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de ne pas offrir, lors du prochain scrutin, l'option du vote par correspondance aux électeurs inscrits à un autre titre que celui de personne domiciliée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'annuler la résolution adoptée le 4 mars 2025 sous le numéro 2025-03-06, intitulée «Utilisation du vote par correspondance», visant à permettre le vote par correspondance aux personnes inscrites sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée.

2025-06-09

8.6 - MISE À JOUR DU RAPPORT D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées de la Municipalité a été réalisé en octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE toutes les interventions prévues dans ce rapport ont été dûment réalisées;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028, la mise à jour de ce rapport est exigée afin que la Municipalité soit admissible à la subvention;

CONSIDÉRANT QUE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL a transmis à la Municipalité une offre de service pour la mise à jour dudit rapport le 12 mai 2025 et que les activités suivantes seront prises en charge pour ce mandat:

- Rencontre et récolte de données techniques;
- Arpentage et mesure de regards et vannes;
- Mise à jour des tableaux;
- Mise à jour des plans; et
- Rapport complet remis en 2 copies.

CONSIDÉRANT QUE le montant associé à ces travaux s'élève à la somme de dix-sept mille huit cent soixante-cinq dollars (17 865.00\$) excluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'accepter l'offre de BOUCHARD SERVICE-CONSEIL pour procéder à la mise à jour du rapport d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, conformément aux exigences du programme TECQ 2024-2028.

2025-06-10

8.7 - RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 004180 / OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET

CONSIDÉRANT la réception du document détaillé relatif à l'approbation du budget 2025 004180, numéro 0126, de l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet, le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport d'approbation - Budget 2025 doit être accepté par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter le rapport d'approbation - Budgets 2025, numéro 0126, tel que déposé par l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet.

9 - VARIA

9.1 - DEMANDE DE PERMISSION ET FINANCEMENT - COMITÉ DES LOISIRS DE STE-LOUISE

Demande du Comité des Loisirs de Ste-Louise de peindre une murale sur le mur Nord de la Salle du 125e.

Estimé des frais de 1500\$ à 2000\$.

La Municipalité est favorable au projet mais souhaite voir les projets proposés sous forme de croquis et un estimé final avant de rendre le tout officiel.

9.2 - TEINTURE ET FINITION DE LA TOITURE DE LA TERRASSE

Il est proposé par Normand Dubé de teindre la planche embouvetée du toit cathédrale de la terrasse et proposé par René Castonguay d'installer une bordure de toiture pour protéger le bois.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2025-06-11

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h45.

(signé) Normand Dubé _____
Normand Dubé
Maire

(signé) Margot Rossignol _____
Margot Rossignol
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé _____
Normand Dubé
Maire